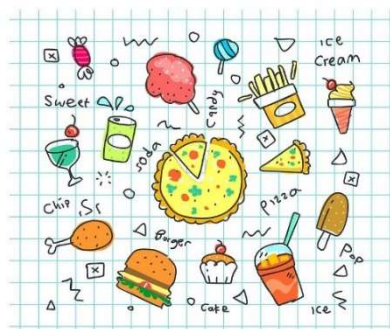


L'ENFANT	
Nom	
Prénom	
Niveau	
Ecole envisagée	

DOCUMENT UNIQUE D'INSCRIPTION



Département
Familles



DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE 2023-2024

Notice explicative

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2023-2024 ?

- Les nouveaux arrivants à Saint-Amand-Montrond
- Les enfants qui changent d'école après un déménagement à Saint-Amand-Montrond
- Les enfants nés en 2020 et qui entrent en petite section de maternelle
- Les enfants passant de l'école maternelle au CP en école élémentaire
(sauf dans l'Ecole Primaire du Vernet)

COMMENT S'INSCRIRE ?

1 - À LA MAIRIE :

A partir du lundi 20 février 2023 et avant le vendredi 31 mars 2023.

En utilisant le formulaire prévu à cet effet, à retourner complété et **accompagné des pièces justificatives demandées** :

Par mail à : departement.familles@ville-saint-amand-montrond.fr

Au département Familles : 700 Avenue Jean Giraudoux
18200 Saint-Amand-Montrond

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Le certificat d'inscription sera déposé dans votre boîte mail, pour procéder à l'admission définitive de l'enfant dans l'établissement scolaire de secteur (sous réserve des places disponibles).

2 - À L'ECOLE :

A partir du lundi 15 mai et après réception du certificat d'inscription, vous devez **prendre contact** avec le directeur de l'école.

ATTENTION : Ne pas oublier de vous présenter à ce rendez-vous muni du certificat d'inscription, qui atteste que les formalités avec la mairie ont bien été effectuées. **VOTRE ENFANT NE POURRA ETRE ADMIS DANS SON ECOLE SANS INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PREALABLE.**

→ **DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE**

- ☐ Le dossier dûment complété, daté et **signé par le parent sollicitant la demande.**
- ☐ Le certificat de radiation pour les élèves qui changent d'école.
- ☐ Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour **les parents séparés ou divorcés** (ou un courrier co-signé des deux parents en cas d'absence de jugement).
- ☐ Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture électricité, eau, téléphone, compromis de vente, avis d'imposition, ...)
Si vous êtes hébergé, fournir une attestation d'hébergement, la pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile.
- ☐ Une copie **complète** du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- ☐ La notification d'affectation de l'Education Nationale pour l'élève scolarisé en Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), le cas échéant.
- ☐ L'attestation d'assurance de responsabilité civile, au nom de l'enfant ou du foyer
- ☐ Une copie du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires – **si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication**

→ **COMMENT CONNAITRE L'ÉCOLE DE VOTRE SECTEUR ?**

Pour le premier degré, c'est-à-dire les écoles maternelles et élémentaires, l'affectation d'un enfant se fait, sous réserve des places disponibles, en fonction de l'adresse du foyer où il vit, sur la base d'une carte des périmètres scolaires établie par la Mairie. Concernant les périmètres scolaires, Saint-Amand-Montrond est divisé en 3 secteurs.

Si vous souhaitez connaître votre école de secteur, vous pouvez les consulter sur le site de la Mairie dans la rubrique « Inscriptions scolaires ».

DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE

1- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SCOLAIRE :

➤ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT À INSCRIRE

(En cas d'inscription de plusieurs enfants, merci de remplir cette partie **pour chaque enfant**)

• NOM : PRENOM :

Date de naissance : Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

Lieu de naissance : Département :

Niveau à la rentrée 2023 (cocher la case correspondante) :

O PS O MS O GS O CP O CE1 O CE2 O CM1 O CM2 O ULIS

En cas de changement d'école :

Nom de l'établissement fréquenté précédemment :

.....

Nom de la commune si hors Saint-Amand-Montrond :

.....

Date de radiation de son ancienne école :

.....

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE :

➤ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOYER OÙ VIT L'ENFANT

LES RESPONSABLES	RESPONSABLE 1 DU FOYER	RESPONSABLE 2 DU FOYER
	O Mère O Père O Autre :	O Mère O Père O Autre :
Nom d'usage (époux...) Nom de naissance Prénom Date de naissance Téléphone domicile Téléphone portable Téléphone professionnel Adresse électronique		

Pour les parents séparés, merci de penser à renseigner les coordonnées du deuxième parent page suivant

➤ ADRESSE ACTUELLE DU FOYER

N° :..... Rue :

Bâtiment :..... Appartement : Etage :

Code postal :..... Ville :

➤ ENFANTS RELEVANT DU FOYER (en cas d'inscriptions de plusieurs enfants, remplir cette page qu'une seule fois)

NOM	Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté

➤ SI LES PARENTS DE L'ENFANT VIVENT SÉPARÉS

Depuis septembre 2004, les deux parents de l'enfant sont électeurs au Conseil d'Ecole, sous réserve d'être toujours titulaires de l'autorité parentale, que celle-ci soit exercée en commun ou non.

Aussi, pour le cas où l'un des deux parents ne réside pas au foyer désigné page précédente, merci de noter **obligatoirement** ici ses coordonnées, afin que celles-ci puissent figurer sur la liste d'émargement des élections au Conseil d'Ecole. Elles seront également utilisées pour la communication d'éléments concernant la scolarité de l'enfant selon les termes de la loi en vigueur :

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom :.....Prénom :.....

Adresse postale :.....

Adresse électronique :.....

Téléphone domicile :..... Téléphone portable :.....

ATTENTION : Sauf mention contraire du signataire de la présente demande, décision judiciaire à l'appui, lorsque l'un des deux parents ne fait pas partie du foyer où vit l'enfant, il garde ses droits sur l'enfant. Il est ainsi indiqué comme personne à prévenir en cas d'urgence ou autorisée à venir chercher l'enfant.

DEMANDES DE DÉROGATIONS DE SECTEUR SCOLAIRE

(Procédure exceptionnelle justifiée exclusivement par des contraintes particulières) :

Attention : la procédure de dérogation s'applique **après** les formalités d'inscription administrative dans l'école de secteur. Les démarches sont indiquées dans l'imprimé à utiliser à cet effet.

Elle est **obligatoire** dès lors que vous **souhaitez inscrire votre enfant dans une école autre que son école de secteur.**

Une Commission de dérogation se réunira pour statuer sur votre demande :

- **Entre le 3 et le 14 avril 2023**
- **Entre le 2 et 12 mai 2023.**

1/ Motifs de la demande de dérogation : cocher la case correspondante

- Organisation familiale

☐ Parent travaillant à Saint-Amand-Montrond (précisez l'employeur)

☐ Mode de garde à proximité de l'école (précisez la structure, coordonnées de l'ASMAT)

- Elève dont le frère ou la sœur est déjà scolarisé(e) dans l'école souhaitée (précisez la classe)

☐ Elémentaire

☐ Maternelle

- Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (joindre le justificatif)

☐ Inscription en classe ULIS (cf documents à fournir)

☐ Suivi médical à proximité de l'école souhaitée (joindre PAI, PPS, PPRE, IME)

- Elève domicilié en limite d'un secteur scolaire

☐ Domicile proche de l'école souhaitée (cf documents à fournir)

2/ Décrire la raison de votre demande de dérogation (ci-dessous):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et Signature :

3/ Autorisation de la commune de résidence

Je soussigné,....., Maire de la Commune de.....,

☐ autorise ☐ n'autorise pas au motif suivant :.....

.....

l'inscription de l'enfant, né(e) le.....

àdans un établissement scolaire de SAINT-AMAND-MONTROND

en l'application de l'article de la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983.

Date et Signature :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Qualité de : ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre (dans ce cas, fournir obligatoirement une copie du document attestant la qualité)

- certifie l'exactitude des renseignements complétés par mes soins dans ce dossier et m'engage à signaler immédiatement toute modification au département Familles de la ville de Saint-Amand-Montrond.
- **Certifie en outre être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande et effectuer cette démarche en accord avec le parent non-signataire.**

Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un acte administratif destiné à l'autorité publique, ou produit une attestation ou un certificat falsifié, qu'il encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L313-1 et L313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

Les informations recueillies par la Mairie de Saint-Amand-Montrond à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription scolaire. Ces données seront conservées pendant toute la scolarité de votre enfant.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le : / / **Signature obligatoire du représentant légal :**

ENVOI DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION :

Par courrier électronique, à l'adresse suivante@.....

Avant de renvoyer ce document, merci de vérifier que vous avez bien fourni toutes les pièces justificatives demandées ainsi que l'exactitude de tous les renseignements donnés

RENSEIGNEMENTS RELATIFS

AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les renseignements demandés ci-dessous permettront uniquement de constituer le dossier d'inscription auprès du Guichet Unique (Département Famille 700 avenue Jean GIRAUDOUX 18200 SAINT-AMAND-MONTROND). La validité des réservations à(aux) activité(s) concernée(s) sera(ont) effective(s) auprès de celui-ci avec le paiement associé dans la limite des places disponibles et dans un délai imparti de 8 jours.

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT EN PLUS POUR UNE ACTIVITE PERISCOLAIRE

➤ TRANSMISSION DES INFORMATIONS CAF (à compléter obligatoirement)

Afin de simplifier vos démarches administratives et de vous permettre de bénéficier d'une tarification automatiquement adaptée à vos ressources sans aucune démarche de votre part, nous vous remercions de **cocher obligatoirement l'une des cases ci-dessous** :

☐ Je donne mon accord pour que la Mairie de Saint-Amand-Montrond et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher procèdent à des échanges de données concernant ma situation (n° allocataire, nom, prénom, montant du quotient familial, ...) afin de pouvoir bénéficier d'une tarification automatiquement adaptée à mes ressources;

☐ Je ne souhaite pas que la Mairie de Saint-Amand-Montrond et la CAF du Cher procèdent à des échanges de données concernant ma situation. Je suis informé(e) que je dois fournir moi-même ces éléments avec leurs justificatifs (avis d'imposition, documents prouvant mes ressources au cours des derniers mois, etc.) à chaque évolution de ma situation si je souhaite bénéficier d'une tarification adaptée à mes ressources.

Je suis informé(e) que faute de transmission, la tarification maximale me sera appliquée.

Nom de naissance de l'allocataire CAF :

Nom d'usage (époux, etc) : Prénoms :

Numéro d'allocataire CAF du Cher :

Fait à Saint-Amand-Montrond, le : .../.../.... Signature obligatoire du représentant légal :

☐ Joindre une photo d'identité

ATTENTION : En cas d'absence d'un seul document à fournir, l'inscription aux activités périscolaires ne pourront s'effectuer

• **RESTAURATION SCOLAIRE**

Une inscription de votre enfant sera-t-elle envisagée : ☐ oui ☐ non

Si oui, veuillez préciser les jours :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

• **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Une inscription de votre enfant sera-t-elle envisagée : ☐ oui ☐ non

Si oui, veuillez préciser les jours et les différents temps d'accueil : Matin (M) – Midi (M) – Soir (S)

Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
M	M	S	M	M	S	M	M	S	M	M	S

• **NAVETTE SCOLAIRE INTER ECOLES MALLARD / MARCEAU**

Une inscription de votre enfant sera-t-elle envisagée : ☐ oui ☐ non

Si oui, veuillez préciser les jours et les points de montée et descente :

		Lundi *	Mardi *	Jeudi *	Vendredi *
Ecole élémentaire Marceau *		Horaires journaliers			
	Montée	8 h 30 *		X	
	Descente	8 h 50 *		17 h 00 *	
Ecole maternelle Mallard *		Horaires journaliers			
	Montée	8 h 40 *		16 h 45	
	Descente	8 h 40 *		X	

(*) Rayer les mentions inutiles

• **ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS**

Une inscription de votre enfant sera-t-elle envisagée : ☐ oui ☐ non

Si oui, veuillez préciser les jours et les différents temps d'accueil : ☐ matin ☐ soir

Une inscription au repas du midi sera-t-elle envisagée : ☐ oui ☐ non

- PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE OU AUTORISÉE À VENIR CHERCHER L'ENFANT (autres que les parents)

3 personnes maximum – Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts

NOM-PRENOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TELEPHONE PORTABLE	TELEPHONE FIXE

ATTENTION : Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée et justifiée par la photocopie du jugement.

• **SANTÉ**

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? ☐ oui ☐ non

Pour tout traitement ponctuel, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîte de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

- Allergies ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre le certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les renseignements et données à caractère personnel fournis par les parents sur ces formulaires sont nécessaires pour réaliser les inscriptions scolaires, et pour les activités périscolaires et extrascolaires dans les structures de la Ville de Saint-Amand-Montrond. Les traitements sont fondés sur l'exercice de la mission de service public dont est investi le maire, responsable des traitements.

Les données collectées sont destinées au Département Familles et sont communiquées en fonction de leurs finalités aux services et structures concernées et habilitées à en connaître.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant et les documents nécessaires à la facturation sont conservés 10 ans si le calcul du coût de la prestation se base sur le quotient familial.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.** Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le **Délégué à la Protection des Données de la Ville de Saint-Amand-Montrond** dpo@ville-saint-amand-montrond.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

INFORMATIONS UTILES

DEPARTEMENT FAMILLES

02 - 48 - 96 - 26 - 61

departement.familles@ville-saint-amand-montrond.fr

GUICHET UNIQUE

02 - 48 - 82 - 10 - 37

guichet.unique@ville-saint-amand-montrond.fr

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DES MERCREDIS DIRECTION

02 - 48 - 82 - 11 - 12

periscolaire@ville-saint-amand-montrond.fr

centre.loisirs@ville-saint-amand-montrond.fr

ACCUEIL PERISCOLAIRE DES BUISSONNETS

02 - 48 - 82 - 10 - 03

ACCUEIL PERISCOLAIRE DEPARTEMENT FAMILLES / VERNET

02 - 48 - 82 - 11 - 12

ACCUEIL PERISCOLAIRE MARCEAU

02 - 48 - 96 - 87 - 37